



VOYAGE AU ROYAUME-UNI

RENCONTRES A BOURNE NED

Nouvelle règle ETA en vigueur le 2 avril 2025

(source AUROPLUS.fr)

On vous dit tout sur la future ETA britannique...

À partir du **2 avril 2025**, le **Royaume-Uni** va appliquer de nouvelles règles pour les voyageurs originaires de l'Union Européenne.

Une nouvelle règle pour les voyageurs de l'UE

Pour tous les voyages pour le tourisme ou le travail au Royaume-Uni, donc à destination de **l'Angleterre, de l'Écosse, du Pays de Galles ou de l'Irlande du Nord**, les ressortissants de l'Union Européenne devront **demande une ETA** (*Electronic Travel Authorisation*, soit une **Autorisation de Voyage Électronique** en français).

ETA, qu'est-ce que c'est ?

À l'instar de l'ESTA aux États-Unis ou encore de l'AVE au Canada, l'ETA au Royaume-Uni est une **autorisation de voyage** qui sera exigée pour les personnes entrant ou transitant au Royaume-Uni, et qui ne sont pas titulaires d'un visa classique. À partir du 2 avril 2025, il ne sera donc plus possible de vous rendre au Royaume-Uni sans ETA, si vous êtes un citoyen français ou de l'Union Européenne : vous devrez obligatoirement **obtenir cette autorisation de voyage électronique avant** de vous rendre outre-Manche.

L'ETA autorise plusieurs voyages au Royaume-Uni pendant une **période de validité de deux ans** et pour des séjours d'une durée inférieure à six mois. Que vous voyagiez en voiture, en train ou en avion vers le Royaume-Uni ; l'ETA est indispensable.

La demande d'ETA s'effectue en ligne. Elle demande un délai de traitement pouvant aller jusqu'à 72 heures : il est donc nécessaire d'anticiper vos démarches afin d'être en règle pour le jour J. Cette démarche vous coûtera 10 £, soit l'équivalent d'environ **12 €** à ce jour.

Pour demander une ETA pour vous rendre au Royaume-Uni à partir du 2 avril 2025, vous pouvez utiliser l'application mobile "**UK ETA**", ou vous rendre sur le site officiel :

www.apply-for-an-eta.homeoffice.gov.uk